

Présidence**Direction Générale des services**

Pascale MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr**Conseil d'administration - URN****6 décembre 2024****Délibération n°CA-2024-18***À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 6 membres représentés***Désignation d'un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire de l'Académie de Normandie**

- Vu l'article 712-3 du code de l'éducation
- Vu l'article 1-2-3 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note annexe

*Désignation d'un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire de l'Académie de Normandie**Frederic DELAMARE* 26

Blancs ou nuls 5

Monsieur Frederic DELAMARE, est désigné pour siéger au conseil d'administration.

Fait à Rouen, le 6 décembre 2024

Le président de séance

Vincent RICHARD

Université de Rouen Normandie

Présidence

Cabinet du Président

Marie BELLET

Directrice de cabinet

02.35.14.60.72

presidence@univ-rouen.fr

Rouen, le 2 décembre 2024

Note à l'attention des membres du conseil
d'administration du 6 décembre 2024

Références réglementaires :

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 712-3, et D. 719-45 à D. 719-47.
- Vu les statuts de l'Université de Rouen Normandie, notamment les articles 1-2-3 et 3-2.

À la suite du renouvellement des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux, organisé du 19 au 21 novembre 2024, les membres nouvellement élus du Conseil d'administration ainsi que les personnalités extérieures nommées par leurs organismes respectifs doivent **désigner cinq personnalités es qualités** afin de compléter la composition du Conseil.

Selon l'article 1 des statuts de l'Université de Rouen Normandie, le conseil d'administration est composé de 36 membres, répartis comme suit :

- 8 représentants des professeurs des universités et personnels assimilés,
- 8 représentants des enseignants autres que professeurs et assimilés,
- 6 représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits à l'université (+ 6 suppléants),
- 6 représentants des personnels BIATSS.
- 8 personnalités extérieures à l'université :
 - Deux personnes désignées, avec chacune son suppléant de même sexe, parmi les membres de leur organe délibérant par
 - La Région Normandie,
 - La Métropole Rouen Normandie ;
 - Un représentant du CNRS désigné, ainsi que son suppléant de même sexe, par l'organisme de recherche ;
 - Cinq personnes, dont l'une au moins a la qualité d'ancienne diplômée de l'université
 - Une personne exerçant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
 - Un représentant des organisations représentatives des salariés,

- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés,
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire de l'Académie de Normandie,
- Un représentant de la direction du CHU de Rouen

Elections et désignations

Les élections ont permis de désigner 28 membres élus, et 3 personnalités extérieures ont été désignées par leurs organismes respectifs :

- Région Normandie : Julie BARENTON-GUILLAS (titulaire) et Aline LOUISY-LOUIS (suppléante).
- Métropole Rouen Normandie : Florence HEROUIN-LEAUTEY (titulaire) et Laura SLIMANI (suppléante).
- CNRS : Isabelle LONGIN (titulaire) et Mathilde LE LUYER (suppléante).

Appel à candidatures – 5 personnalités extérieures

Un appel à candidatures a été publié sur le site internet de l'université à partir du 21 octobre, ainsi que dans le journal *Paris Normandie*. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 29 novembre 2024, à 17h.

6 candidatures ont été déposées :

1. Fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : Guillaume ARIBAUD
2. Représentant des organisations représentatives des salariés : Nicole GOOSSENS / Sandrine ANYO
3. Représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés : Frédéric DIONNET
4. Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Frédéric DELAMARE
5. Représentant de la direction du CHU de Rouen : Bertrand CAZELLES

Modalités de vote

Quorum en début de séance

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres en exercice sont présents ou représentés, soit 16 membres ($31/2=15.5$ (16)).

Article 3-2-3 des statuts

- Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au second tour.
- Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas comptabilisés comme suffrages exprimés.
- En cas de partage égal des voix après deux autres tours, un nouvel appel à candidatures ou une nouvelle proposition de candidats sera faite lors de la prochaine réunion du Conseil.
- Le vote est réalisé à bulletin secret.

Article 3-2-2 : Quorum et procurations

- Un conseil ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié des membres en exercice sont présents ou représentés.
- Chaque membre peut donner une procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège. Un membre ne peut détenir plus d'une procuration.

Conditions spécifiques

- Au moins une des personnalités désignées doit être ancienne diplômée de l'Université de Rouen Normandie.
- La désignation des personnalités doit tenir compte de la parité femmes-hommes parmi le collège des personnalités extérieures.
- Conformément à l'article D. 719-47-4 du Code de l'éducation, si la parité n'est pas atteinte, un tirage au sort sera effectué pour inviter les organismes ayant désigné des représentants du sexe surreprésenté à proposer une personnalité du sexe sous-représenté.

Organisation de la séance

La désignation des personnalités es-qualités doit être effectuée avant la fin du mandat du président sortant. Cette séance est présidée par le doyen d'âge des élus des collèges A et B, non candidat à la présidence.